

COTONOU, Bénin, 19 septembre (Infosplusgabon) - Les quotidiens béninois parus ce mardi ont abondamment commenté le limogeage, lundi soir, du ministre béninois des Infrastructures et des Transports, Hervé Hehomey.

"Les dessous d'un étrange limogeage", a titré "La Nouvelle Tribune", qui poursuit: "on attendait impatiemment un remaniement, mais c'est un limogeage que nous a servi Patrice Talon".

"Par un décret laconique de deux articles pris hier, il a en effet limogé son ministre des Infrastructures et des Transports Hervé Hehomey. Ce limogeage dont les raisons officielles rappellent bien ceux du temps de Yayi par son côté insolite et surprenant", constate ce journal.

" Hehomey rapatrié par la patrouille", renchérit "Point Médias", qui évoque "une décision répressive contre le désormais ex-ministre et à laquelle, le dossier de reconstruction de la route Porto-Novo-Akpro Missrété ne serait pas étranger vu l'activisme de l'ex-ministre et les pressions exercées, il y a quelques jours à Porto-Novo, sur les responsables de l'entreprise OFMAS".

"Bye Bye Hehomey", affiche en manchette "La Dépêche", croyant savoir que: "le ministre des Infrastructures paie pour son zèle", sans autre précision.

Pour le journal "La Relève Info", Hervé Hèhomey part avec un bilan élogieux.

"Même si la nouvelle de son limogeage a surpris et continue de surprendre plus d'un, l'homme part avec le sentiment d'avoir accompli sa mission républicaine, quand bien même certains assimilent son départ du gouvernement aux travaux confiés à l'entreprise OFMAS, travaux qui peinent à décoller", explique le journal.

Pour sa part, "Le Béninois Libéré" se demande ce qui a pu bien justifier cette humiliation et commente: "Limoger un ministre hautement politique, de surcroît garçon de la cour et dans un contexte de bruit d'un remaniement, il faut que les raisons soient grosses comme une montagne. Le gouvernement devrait, par souci de devoir de compte-rendu au peuple, seul détenteur du pouvoir à lui confié, donner les raisons de ce limogeage à la limite brutale".

© Copyright Infosplusgabon